

FICHE D'INFORMATION SUR LES RESTRICTIONS QUANTITATIVES



Qu'est-ce qu'une restriction quantitative?

Une restriction quantitative est une mesure (à l'exclusion des droits de douane, taxes ou autres impositions) qui prohibe ou restreint l'importation, l'exportation ou la vente pour l'exportation de marchandises. Elle peut prendre la forme d'interdictions ou de prohibitions absolues, de quotas, de prescriptions en matière de licences non automatiques ou d'autres mesures qui ont pour effet de limiter les échanges entre les Membres de l'OMC.



Toutes les restrictions quantitatives sont-elles prohibées par l'OMC?

Non. Si l'[article XI:1](#) du GATT de 1994 interdit toutes les restrictions quantitatives d'une manière générale, d'autres dispositions de l'OMC permettent aux Membres d'en introduire. Il s'agit des exemptions qui figurent à l'[article XI:2](#), ainsi que des exceptions générales ([article XX](#)) et des exceptions concernant la sécurité nationale ([article XXI](#)), entre autres. Il existe également des exceptions prévues dans d'autres Accords de l'OMC, comme l'Accord sur les sauvegardes, l'Accord sur la balance des paiements et l'Accord sur l'agriculture. Dans la pratique, les Membres de l'OMC maintiennent aussi des restrictions quantitatives pour mettre en œuvre des obligations découlant d'accords internationaux conclus en dehors du cadre de l'OMC, mais ces restrictions doivent aussi être justifiées par les exemptions et les exceptions de l'OMC.

Les restrictions quantitatives **DOIVENT** être appliquées de manière équitable:

Si des restrictions quantitatives sont appliquées par un Membre, elles doivent être conformes aux dispositions de l'[article XIII](#) du GATT de 1994 (application non discriminatoire des restrictions quantitatives).



Qu'est-ce que la Décision sur les restrictions quantitatives?

Adoptée en **juin 2012**, la [Décision sur les procédures de notification des restrictions quantitatives \(Décision sur les restrictions quantitatives\)](#) établit des procédures permettant aux Membres de l'OMC de notifier toutes les restrictions quantitatives qu'ils appliquent.

La Décision sur les restrictions quantitatives:

- accroît la transparence quant aux restrictions quantitatives appliquées par les Membres;
- impose des notifications biennales «complètes» de toutes les restrictions quantitatives en vigueur, et la notification de tout changement ou des nouvelles mesures qui sont mis en œuvre entre les intervalles de deux ans;
- permet la présentation de notifications par tous les Membres, y compris en ce qui concerne les restrictions quantitatives imposées par d'autres;
- les restrictions quantitatives sont examinées au Comité de l'accès aux marchés et peuvent être consultées dans la [base de données de l'OMC sur les restrictions quantitatives](#).



Pourquoi cela est-il important?

Lorsqu'elles sont utilisées, les restrictions quantitatives peuvent affecter notablement les flux commerciaux et l'accès à un marché. La notification de toutes les restrictions quantitatives favorise la transparence car:

- elle accroît la confiance et facilite le dialogue entre les Membres;
- elle améliore la prévisibilité et contribue à éviter les différends commerciaux;
- elle soutient l'analyse des politiques et la prévision économique.



Données effectives sur les NOTIFICATIONS DE RESTRICTIONS QUANTITATIVES

Actuellement:

- **54%** des Membres de l'OMC ont notifié leurs restrictions quantitatives au moins une fois;
- plus de **2 300 mesures** sont enregistrées, dont la plupart revêtent la forme de prohibitions ou de licences;
- la plupart des restrictions notifiées visent à protéger **la santé et la vie des personnes et des animaux ou à préserver les végétaux, l'environnement et la sécurité nationale**.

Les Membres ont souvent relié ces mesures à d'autres **obligations internationales** comme celles prévues par:

- le **Protocole de Montréal**;
- les **Conventions des Nations Unies relatives aux stupéfiants et substances psychotropes**;
- la **Convention sur les armes chimiques**;
- la **Convention CITES**.



DÉCOUVREZ la base de données sur les restrictions quantitatives

La [base de données sur les restrictions quantitatives](#) est un outil public qui regroupe toutes les notifications des Membres.

Elle offre:

- des fiches consultables, classées par Membre, produit, type de mesures ou justification au regard de l'OMC;
- des liens directs vers les documents officiels;
- des rapports exportables, aux fins d'analyse.



Pour en savoir plus

[Base de données sur les restrictions quantitatives](#)
[OMC | Accès aux marchés - Restrictions quantitatives](#)
[Cours d'apprentissage en ligne sur les restrictions quantitatives](#)

Contact: cma@wto.org